

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

C A B I N E T

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER
relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation, conclue entre
la République du Congo et la Société "KIMBAKALA et Compagnie Sarl

Article premier : L'organigramme général de la Société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- Une direction générale qui comprend :
 - un directeur général ;
 - un secrétariat de direction ;
 - une direction technique ;
 - une direction administrative et financière.
- La direction technique comprend :
 - un service d'exploitation forestière ;
 - un service des unités de transformation.
- La direction administrative et financière :
 - un service commercial ;
 - un service administratif et personnel ;
 - un service comptabilité.

Article 2 : La Société s'engage à recruter les diplômés sans emploi en foresterie.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.



Article 4 : La Société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La Société s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Le montant total des investissements se chiffrent à FCFA 2.337.420.000, dont FCFA 972.070.000 d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et de FCFA 1.365.350.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m³

Libellé	Années				
	2012	2013	2014	2015	2016
Volume fût (m ³)	3.678	36.784	36.784	36.784	36.784
Volume commercialisable (m ³)	2.575	25.749	25.749	25.749	25.749
Volume grume export (m ³)	2.575	3.862	3.862	3.862	3.862
Volume grume entrée usine (m ³)	-	21.887	21.887	21.887	21.887
Rendement matière (%)	-	33	35	35	35
Production totale à la scierie (m ³)	-	7.223	7.660	7.660	7.660
Sciages humides export (m ³)	-	4.334	4.596	4.596	4.596
Sciages humides marche local (m ³)	-	7220	766	766	766
Sciages séchés (m ³)	-	2.167	2.298	2.298	2.298
Sciages séchés export (m ³)	-	1.517	1.608	1.608	1.608
Unité de menuiserie et de moulurage (m ³)	-	650	689	689	689

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le volume entrée à l'usine représente 85% du volume commercialisable et le volume export 15%.

Le rendement matière au sciage est de 33% en 2014, 35% en 2015 et 2016.

Après l'adoption du plan d'aménagement de l'UFE Loamba, de nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Article 7 : La coupe annuelle est de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : Le taux de calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'exploitation Loamba ne doit donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanente, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, en cas de nécessité avérée, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu réalisera qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact du milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agropastorales sont entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités sont réalisées suivant des programmes approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza, qui veillera à leur suivi et à leur contrôle.

Article 13 : Conformément aux dispositions de l'article 21 de cette convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit des populations, des collectivités locales et de l'Administration des Eaux et Forêts.

A.- Contribution au développement socio-économique du département de la Bouenza

En permanence

- Entretien permanent des tronçons routiers :
 - Nsokou-Bouadi-Ranch Loamba-Kimbo ;
 - Kitidi-Tounga-Boko Songho-Midimba.
- Livraison, chaque année, des produits pharmaceutiques, à hauteur de FCFA 4.000.000, à la Préfecture de la Bouenza pour les Centres de santé intégré et postes de santé publique des districts de Boko-Songho et de Kayes ;

- Livraison, chaque année, de 3.000 litres de gasoil à la Préfecture, au Conseil départemental et la Sous-Préfecture de Boko-Songho pendant 5 ans, soit :
 - 1.500 litres à la Préfecture de la Bouenza;
 - 1.000 litres au Conseil départemental de la Bouenza ;
 - 500 litres à la Sous Préfecture de la Bouenza.
- Fourniture chaque année de 6 m³ de bois débités à la Préfecture et au Conseil départemental de la Bouenza pendant 5 ans.

Année 2014

1^{er} trimestre

- Livraison de 6 tensiomètres à la Préfecture de la Bouenza pour le compte des centres de santé intégré des districts de Boko-Songho et de Kayes (coût estimé en FCFA 90.000 par tensiomètre).

3^e trimestre

- Réhabilitation du CEG de Boko-Songho.

Année 2015

1^{er} trimestre

- Fourniture de 40 lits en bois et dotés de matelas à la préfecture de la Bouenza pour le compte des Centres de Santé Intégré du District de Boko-Songho et Kayes ;
- Livraison de 04 microscopes binoculaires à la préfecture de la Boeunza pour les centres de santé intégrés des districts de Boko-Songho.

3^e trimestre

- Fourniture de 200 tables bancs au District de Boko-Songho ;
- Fourniture à la préfecture de la Bouenzade 20 bureaux de travail avec chaises ;

Année 2016

1^{er} trimestre

- Réfection de la toiture de l'hôtel de fonction de la sous-préfecture de Boko-Songho.

3^e trimestre

- Fourniture à la préfecture de la Bouenza de :
 - 100 tables bancs ;
 - 50 lits de 090 m de large avec matelas pour les Centres de Santé intégrés

Année 2017

1^{er} trimestre

- Livraison à la préfecture de la Bouenza de 02 microscopes binoculaires pour les centres de santé intégrés ;

3^e trimestre

- Fourniture à la Préfecture de la Bouenza de 50 tables bancs, 25 lits de 090 m de large avec matelas pour les centres de santé intégré.

B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- Livraison de 2.000 litres de gasoil aux Directions Départementales de l'Economie forestière de la Bouenza et du Pool.

Année 2014

4^e trimestre

- Construction des bureaux et du logement du chef de Brigade de l'Economie Forestière de Boko-Songho.

Année 2015

2^e trimestre

- Livraison d'un véhicule Toyota BJ 79 à la Brigade de l'Economie Forestière de Boko-Songho.

4^e trimestre

- Livraison de deux (02) motos Yamaha YBR 125 à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Article 14 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2012

Pour la Société,

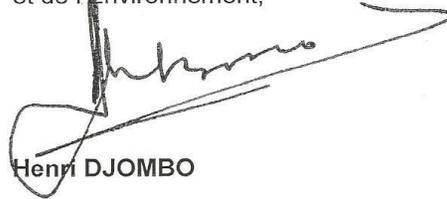
Pour le Gouvernement,

Le Directeur Gérant,

Le Ministre du Développement Durable,
de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Dieudonné KIMBAKALA BOUNGOU

Henri DJOMBO



Annexe 1 : Investissements déjà réalisés

Désignation	Nombre	Prix unitaire (FCFA)	Prix Total (CFA)
Toyota Hilux	1	19.000.000	19.000.000
Toyota BJ 75	1	24.000.000	24.000.000
Patrole Nissan	1	20.000.000	20.000.000
Berliet 330	1	32.000.000	32.000.000
Benne Mercedes 2624	1	35.000.000	35.000.000
Grumier Mercedes 2624	2	72.000.000	144.000.000
Grumier Mercedes 1928	1	54.000.000	54.000.000
CAT 966	1	85.000.000	85.000.000
CAT 980	1	94.000.000	94.000.000
CAT 966	2	80.000.000	160.000.000
CAT 528	3	110.000.000	330.000.000
CAT D7 G	3	95.000.000	285.000.000
Boussoles	2	110.000	220.000
Clisimètres	1	120.000	120.000
Ordinateur Desktop	2	190.000	380.000
Ordinateur Laptop	2	320.000	640.000
GPS	2	250.000	500.000
Onduleur	2	180.000	360.000
Imprimante A3	2	240.000	480.000
Scierie complète + Unité de Cogénération	1	76.000.000	76.000.000
Scie Sthill 0,70	4	900.000	3.600.000
Guides chaînes	4	210.000	840.000
Chaines	3	70.000	210.000
Total	-	-	1.365.350.000

Annexe 2 : Investissements prévisionnels

Unité : FCFA x 1.000

Designation	Années		2013		2014		2015		2016	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
1.- Frais de 1^{er} établissement										
Frais d'étude		-		1.500						
Frais de soumission		-		2.000						
Frais de voyage		-		1.000						
Autres frais		10%		450						
S/total 1				4.950						
2.- Direction générale/Cellule d'aménagement										
Clisimètre										
GPS						3				360
Boussole chaix						3				750
Télémetre						3				330
S/total 2						3				450
3.- Exploitation forestière										
Marteau forestier										
Couronne à chiffres	1		10		1		10		1	
Niveleuse CAT 140 H	1		100		1		100		1	
Camion grumier	1		120.000							
Porte char					1		60.000			
Pick up 4x4					1		23.000			
Clisimètre									2	42.000
GPS										
Scie Stihl	1		120							
Rouleau de chaîne	3		250						2	500
Guide chaînes	3		2.700		3		2.700		3	2.700
Pulvérisateur	3		210		3		210		3	210
S/total 3										
4.- Unité de transformation										
- Scie complète comprenant :										
• scie de tête	1									
• scie de reprise	1									
• dédoubleuse	1									
• ébouteuse	01		262.000							
• atelier d'affûtage	1				1		10.000			
S/total 4										
S/total 2013				123.610			86.230			45.750
S/total 2014										2.910
S/total 2015										2.910
S/total 2016										2.910

}
 - Scie complète comprenant :
 • scie de tête
 • scie de reprise
 • dédoubleuse
 • ébouteuse
 • atelier d'affûtage

58

Annexe 3 : Schéma industriel

Le schéma industriel, basé sur la première et la deuxième transformation, se présente comme suit :

1.- Unité de sciage

- a) 1 scie de tête
 - Marque : Canali
 - Ø volant : 1600 mm
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- b) 2 scies de reprise
 - Marque : Brenta
 - Ø volant : 1200 mm
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- c) 2 déligneuses
 - Marque : Winteur
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- d) 2 dédoubleuses
 - Marque : GerberduLinck
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- e) 2 Ebouteuses
 - Marque : Scolest
 - Etat d'acquisition : reconditionné

2.- Unité de séchage :

Une cellule de séchage

- Etat d'acquisition : reconditionné
- Capacité : 100 m³

3.- Unité de Menuiserie et de moulurage

- a) 1 combiné
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : reconditionné

- b) 2 scies à rubans
 - Marque :
 - Ø volant : 1000 mm
 - Etat d'acquisition :
- c) 2 scies circulaires
 - Marque :
 - Ø volant : 500 mm
 - Etat d'acquisition :
- d) 2 raboteuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- e) 2 Dégauchisseuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- f) 2 tensionneuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :
- g) 1 Toupie
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : reconditionné
- h) 1 mortaiseuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :
- i) 1 Tour à bois
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :
- j) 2 ponceuses
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :

k) 1 presse hydraulique

- Marque :
- Etat d'acquisition :

l) 1 compresseur

- Marque :
- Etat d'acquisition :

m) 1 machine d'emballage

- Marque :
- Etat d'acquisition :

n) Divers équipements

Annexe 4 : Détails des emplois

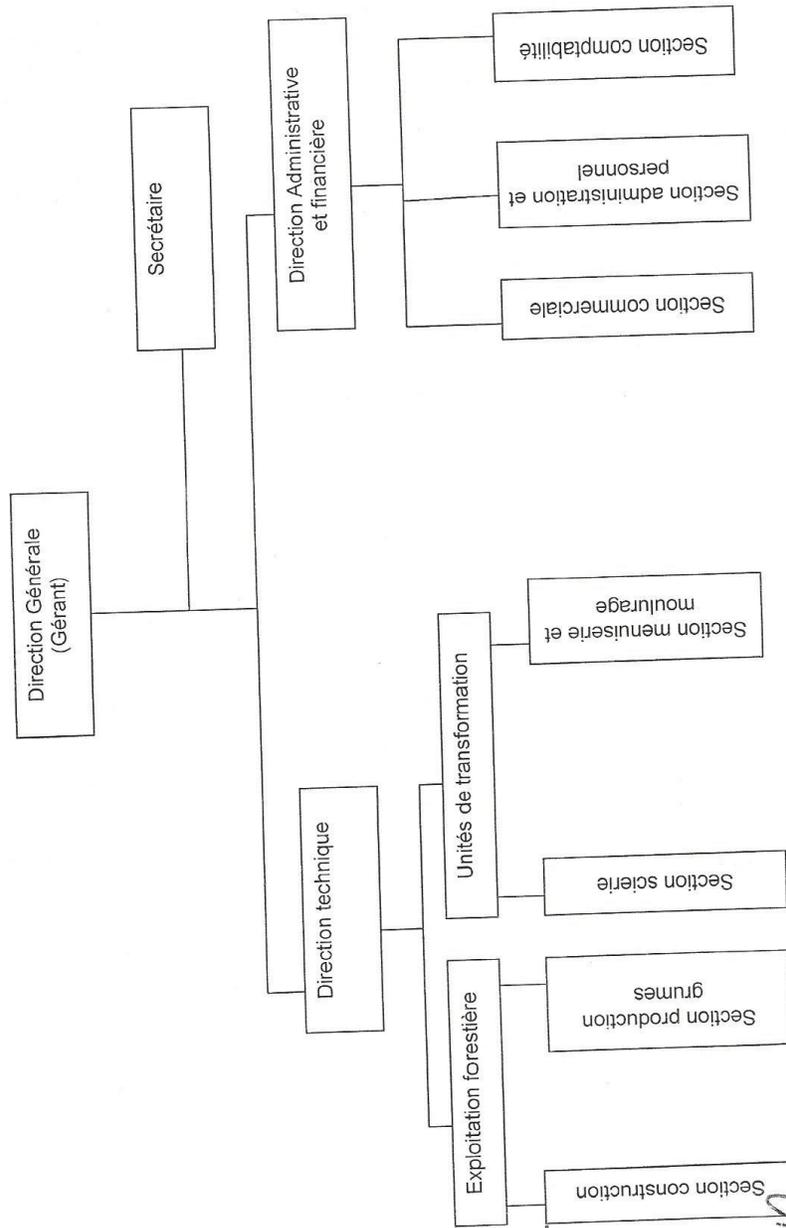
Désignation	Personne l'existant	Années				
		2012	2013	2014	2015	2016
1.- Direction générale						
Directeur Gérant	1					
Chef de personnel	1					
Comptable	1					
Ingénieur forestier aménagiste			1			
Cartographe			1			
Superviseur technique (aménagement)			1			
Agent du service administratif		1				
Agent du service commercial		1				
Secrétaire bureautique	1					
Opérateur de saisie (aménagement)			1			
Chauffeur	1					
Gardien (scierie)	2					
Infirmier		1				
S/total 1	7	3	4			
2.- Exploitation forestière						
Chef d'exploitation		1				
Chef de chantier		1				
Chauffeur camion pick up		1				
2.1.- Prospection						
2.1.2.- Layonnage						
Chef d'équipe (Boussolier)		1				
Pisteur		1				
Jalonneur		1				
Pointeur-chaîneur		1				
Machetteurs		3				
2.1.2.- Comptage						
Chef d'équipe		1				
Prospecteur		10				
2.2.- Construction des routes						
2.2.1- Traces des routes						
Chef d'équipe		1				
Boussolier		1				
Chaîneur		2				
Machetteur		2				
Abatteur		1				
Aide abatteur		1				
2.2.2.-Déforestage						
Conducteur CAT D7 G		1				
Aide conducteur		1				
Conducteur niveleuse CAT 140		1				
Conducteur CAT 980		1				
Chauffeur camion benne		1				

Scieur de tête			2			
Aide scieur de tête			2			
Scieurs de reprise			4			
Aides scieurs			4			
Scieur dédoubleur			8			
Scieurs déligneurs			4			
Aides scieurs déligneurs			4			
Ebouteurs			4			
Aide ebouteurs			4			
Conducteur manitou			2			
Conducteur concasseur			2			
Coliseurs			8			
Unité de cogénération			4			
Unité de séchage						
Conducteur élévateur			1			
Manœuvres			2			
Menuiserie et moulurage						
Chef d'unité			1			
Menuisier charpentier			2			
Menuisier ébéniste			4			
Manœuvre			2			
Unité d'affûtage						
Chef d'équipe			1			
Affuteur			2			
Manœuvre			2			
S/total 3	1	8	72		0	0
4.- Autres services						
Magasin						
Chef magasinier		1				
Aide magasinier		1				
Atelier mécanique						
Chef de garage		1				
Mécaniciens diéséliste		2				
Aide mécanicien diéséliste		1				
Mécaniciens véhicule à essence		1				
Aide mécanicien véhicule à essence		1				
Soudeur		1				
Aide soudeur		1				
Electricien auto		1				
Aide électricien auto		1				
Electricien bâtiment		1				
Aide électricien bâtiment		1				
Pneumatique		1				
Tôlier		1				
Pompiste		1				
S/total 4	0	17	0	0		0
Total	8	92	76	23	0	0
Total général			199			

↓

15

Annexe 5 : Organigramme de la société Kimbakala et Compagnie



Handwritten signature and initials.